Département de l'Oise COMMUNE de MORLINCOURT 27 place de la Mairie 60400 MORLINCOURT Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 10/03/2023

ID: 060-216004267-20230306-2023_005-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 06 MARS 2023

2023-005

Date de convocation: 27/02/2023

Nombre de Conseillers :

en exercice: 12

en présence: 9

votants: 11

L'an deux mil vingt-deux, le six du mois de mars, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence Monsieur Marc DEGAUCHY, premier adjoint au maire, en l'absence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : M. DEGAUCHY, A. BOBOWSKI, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, M.J. LENS, V. LEROY, F. LOIFERT, P. MARSON

Absents excusés : P. LEFEBVRE, C. PICAUD, D. CAPY

Procurations: C. PICAUD donne procuration à M.A. DUPUIS, D. CAPY donne

procuration à O. FACHE

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : A. BOBOWSKI

DELIBERATION N°5: ABATTAGE DES TILLEULS DU CALVAIRE

Monsieur Marc DEGAUCHY, adjoint au Maire empêché, rappelle à l'assemblée que Monsieur le Maire avait évoqué le projet de faire réaliser un devis pour l'abattage des arbres centenaires du calvaire car ils sont en mauvais état et ils présentent un risque pour les piétons et les véhicules qui circulent à leurs abords.

Il présente donc un devis de l'entreprise MENNECART pour un montant de 1 380.00€ TTC pour la mise en sécurité, l'abattage des arbres, l'évacuation des déchets et le rognage des souches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur DEGAUCHY, adjoint au Maire empêché, à signer le devis et faire exécuter les travaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 06 mars 2023.

Pour le Maire empêché

Marc DEGASTORY